

Olivier Blanchard et Jean Tirole : « Nous plaidons pour l'adaptation du système de retraite à l'augmentation de l'espérance de vie »

 lemonde.fr/idees/article/2021/06/24/olivier-blanchard-et-jean-tirole-et-la-reforme-des-retraites-un-systeme-plus-stable-et-plus-juste_6085467_3232.html

Olivier Blanchard, Jean Tirole

Tribune. Faut-il reprendre la réforme des retraites, et si oui comment ? En France, les évolutions démographiques sont marquées par l'augmentation de l'espérance de vie plus que par la diminution de la fertilité. L'augmentation de l'espérance et de la qualité de vie est une très bonne nouvelle. Mais elle nécessite des ajustements, en particulier de trouver le bon équilibre entre travail et retraite.

Sur la base des travaux d'Axel Börsch-Supan et des vingt-trois autres membres de notre commission d'experts sur les grands défis économiques, réunie par le président de la République, nous plaidons pour l'adaptation du système de retraite et pour une série de mesures aidant les seniors à travailler plus longtemps et incitant les entreprises à aménager leurs conditions de travail et à les employer plus longtemps s'ils le veulent : par exemple, par un traitement des maladies chroniques en prévention et en réparation, par une formation continue adaptée et par un aménagement des rythmes de travail et de transition vie professionnelle-retraite.

Rustines

Par rapport aux autres pays développés, la France a un taux d'emploi des seniors beaucoup plus faible (moins de 50 % à 60 ans) et un âge de départ à la retraite plus précoce. En conséquence, le temps passé à la retraite par les Français est, par exemple, 20 % plus long (quatre ans) que celui des Allemands. Cela pose le problème de l'équilibre du système de retraite, et des réformes à répétition pour y mettre des rustines.

Lire aussi Changement climatique, inégalités et retraites : les recommandations d'un comité d'économistes à Emmanuel Macron

La proposition de réforme discutée ces trois dernières années a de nombreux points positifs. Mais elle est perfectible. Il ne s'agira ici que du régime général : il est évident que, pour des raisons d'équité, les régimes spéciaux, ceux des fonctionnaires et des indépendants, devront, à terme, se fondre dans un système universel.

S'il y aura toujours des imprévus nécessitant des ajustements, il faut d'une part faire en sorte que le financement du système soit pérenne afin d'éviter des réformes continuelles, et d'autre part fournir une visibilité sur la façon dont ces ajustements auront lieu.

Lire aussi « La réforme des retraites ressemble à un immense jeu de massacre »

Pour cela, nous proposons d'indexer les pensions sur les salaires plutôt que sur les prix, mais avec un ajustement si nécessaire. L'équilibre du système actuel, indexé sur l'inflation, est otage de l'évolution différentielle des salaires et des prix ; cette évolution

elle-même dépend du taux de croissance de la productivité, qui varie dans le temps et se trouve difficile à anticiper. Dans notre proposition, à démographie donnée, salaires, cotisations et pensions évoluent au même rythme, ce qui rend le système plus stable et plus juste.

Transparence

Nous proposons également un système plus transparent, un système à points que tous puissent comprendre. L'acquisition des points est d'une simplicité presque biblique : un an au salaire moyen rapporte disons 100 points, un an à deux fois le salaire moyen 200 points, etc.

A la liquidation des droits, le travailleur additionne ses points acquis, qui sont convertis chaque année en une pension calculée en fonction de la valeur du point. La valeur du point est égale pour tous, nouveaux ou anciens retraités.

Lire aussi Jean Pisani-Ferry : « Comment susciter la confiance qui fait aujourd'hui défaut sur la réforme des retraites »

Elle augmente chaque année avec le salaire moyen, moyennant un ajustement démographique si nécessaire : si le rapport du nombre de bénéficiaires au nombre de cotisants reste le même, les retraites augmentent aussi vite que les salaires ; si les retraités deviennent plus nombreux par rapport aux cotisants, les retraites augmentent moins vite que les salaires.

Ce rapport dépend bien sûr de l'âge de la retraite. A taux de cotisation donné – et nous pensons que, déjà très élevé en France, il ne devrait pas augmenter –, une augmentation de l'espérance de vie implique qu'il faut choisir entre augmenter l'âge minimal de la retraite et diminuer la valeur du point. Ce choix essentiel, qui a des implications pour les travailleurs, les retraités et les futurs retraités, doit être fait de façon à la fois explicite et démocratique. Il doit être mis en œuvre par un organisme indépendant, qui aura aussi pour mission de lisser les chocs (de type Covid-19) en gérant un fonds de réserve.

Age minimal

Nous ne préconisons pas, en revanche, d'âge pivot. Plus simplement, nous proposons juste un âge minimal de retraite, avec la possibilité de continuer et d'accumuler des points au-delà. La neutralité actuarielle après l'âge minimal est en effet justifiée par le fait qu'un travailleur toujours en activité réduit les coûts du système de deux manières : il continue à cotiser et il diminue d'autant d'années son utilisation des prestations retraite. Le choix des travailleurs de continuer ou non n'affecte donc pas l'équilibre du système, mais il donne plus d'incitations à continuer de travailler qu'aujourd'hui.

Enfin, le système de retraite doit avoir un aspect redistributif. Nous préconisons l'attribution de points supplémentaires en bas de l'échelle des salaires, financés par l'Etat et sans remise en cause de l'allocation de solidarité aux personnes âgées, prestation non issue des cotisations mais financée par le Fonds de solidarité vieillesse. Ce minimum vieillesse est en effet crucial pour ceux qui n'ont que très peu ou pas cotisé.

Lire aussi Raymond Soubie : « Reculer l'âge de départ à la retraite est plus une réforme de début de quinquennat que de fin »

Par ailleurs, certaines activités professionnelles sont éprouvantes et justifient une retraite avant l'âge minimum légal. Mais il est important que le surcoût occasionné par le versement anticipé d'une pension soit supporté par la branche ou l'entreprise. Ce sont elles qui ont l'information sur la pénibilité, pas le régime général ; de plus, l'absence de mutualisation avec le régime général encouragerait les entreprises concernées à prendre des mesures visant à diminuer la pénibilité. Ces éléments de pérennité, transparence, flexibilité et équité rendraient la nécessaire réforme des retraites plus largement acceptable.

Olivier Blanchard est professeur émérite au Massachusetts Institute of Technology et chercheur au Peterson Institute for International Economics ; **Jean Tirole**, Prix Nobel d'économie 2014, est président honoraire de l'Ecole d'économie de Toulouse et membre fondateur de l'Institut d'études avancées de Toulouse.

« La solution au problème du financement des retraites passe par une augmentation du taux d'emploi des seniors »

 [lemonde.fr/idees/article/2021/06/25/la-solution-au-probleme-du-financement-des-retraites-passe-par-une-augmentation-du-taux-d-emploi-des-seniors_6085687_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/06/25/la-solution-au-probleme-du-financement-des-retraites-passe-par-une-augmentation-du-taux-d-emploi-des-seniors_6085687_3232.html)

Bruno Palier



Au Salon pour l'emploi des cadres, à Nantes, en 2013. ALAIN LE BOT / PHOTONONSTOP

Tribune. La France est l'un des derniers pays à maintenir le niveau de vie des retraités par rapport à leur situation en vie active, objectif fixé aux régimes de retraites dans les années 1970 et réalisé depuis la fin des années 1990.

Faut-il renoncer à cet objectif ? C'est ce qu'ont fait la plupart des autres pays européens avec les réformes qu'ils ont introduites, dans les années 1980 en Grande-Bretagne, en 1998 en Suède ou en 2001 en Allemagne. Ces réformes ont renforcé le lien entre durée et montant des cotisations et montant des pensions (contributivité accrue) et retardé l'âge légal de départ à la retraite (fixé à 67 ans ou plus). Elles ont eu pour conséquences une baisse rapide des taux de remplacement (niveau de la pension par rapport au dernier salaire) des retraites publiques obligatoires et un retour de la pauvreté chez les personnes âgées.

Lire aussi [Retraites : la piste du recul de l'âge légal étudiée par le gouvernement](#)

En réaction, ces pays ne sont pas revenus sur leur réforme, mais ont, d'une part, amélioré ou mis en place des minimums vieillesse, d'autre part proposé à ceux qui souhaitent maintenir leur niveau de vie à la retraite d'épargner dans des fonds de pension largement subventionnés par des exemptions fiscales. Mais ce sont surtout les plus aisés qui épargnent pour leur retraite ou ceux qui travaillent dans les grandes entreprises où ont été mis en place des fonds de pension collectifs de groupes ou de branches.

Lire l'entretien : Raymond Soubie : « Reculer l'âge de départ à la retraite est plus une réforme de début de quinquennat que de fin »

Ainsi, partout en Europe, les réformes des retraites ont fait baisser le niveau de vie général des retraités, tout en permettant aux plus riches de tirer leur épingle du jeu, sans pour autant améliorer le sort des femmes, aux carrières plus souvent incomplètes.

Effets délétères

Les nombreuses réformes lancées dans notre pays depuis 1993 ont, elles aussi, accru progressivement la contributivité de notre système de retraites. A partir de 2018, les taux de remplacement ont commencé à baisser (de 3 %). Les projections du Conseil d'orientation des retraites montrent qu'ils vont continuer à baisser. Comme ailleurs, les gouvernements français annoncent une garantie de minimum de pension pour les revenus les plus bas et incitent les plus hauts revenus à épargner (avec des exemptions fiscales plus généreuses qu'ailleurs, sans quasiment de plafonds, ce qui bénéficie surtout aux plus aisés).

Lire aussi La réforme des retraites, une équation insoluble pour le gouvernement

La baisse de revenus des retraités et l'accroissement des inégalités entre eux et entre hommes et femmes auraient été accélérés par la mise en place d'un système à point généralisé sans compensations pour les plus précaires, aux carrières incomplètes. Le gouvernement semble avoir abandonné ce projet, n'envisageant plus que de retarder l'âge de départ à la retraite. Mais cette seule mesure aura, elle aussi, des effets délétères sur les retraites et les inégalités !

En Italie, la réforme Fornero de 2011, imposée sous la pression européenne en pleine crise de l'euro, a reculé l'âge légal de départ à 67 ans. Sur un marché du travail où les seniors sont majoritairement exclus de l'emploi, les situations se sont vite dégradées, au point d'expliquer en partie l'arrivée au pouvoir des partis antisystème Mouvement 5 étoiles et Lega. Le nouveau gouvernement a rapidement décidé une amélioration du minimum vieillesse, la mise en place d'un revenu de base pour les chômeurs (notamment les seniors) et la possibilité pour de nombreuses personnes de partir bien avant 67 ans. Dans les pays nordiques, le recul de l'âge de départ à la retraite a été bien mieux accepté, car il a été accompagné d'une politique active de maintien en emploi des seniors, d'une amélioration des conditions de travail et des plans de formations tout au long de la vie, y compris après 55 ou 60 ans.

Quantité et qualité

Alors que la France, comme l'Italie, connaît une faible participation des salariés les plus âgés au marché du travail, reculer l'âge de départ à la retraite sans mesure d'accompagnement ne fera qu'augmenter le nombre de personnes qui, ni en emploi ni en retraite, sont en fin de droits. En France, seulement la moitié des personnes de 55 à 64 ans sont en emploi (52,1 % en 2018), un ratio inférieur à la moyenne de l'Union européenne (58,7 %) et bien en deçà de ceux de la Suède (77,9 %) ou de l'Allemagne (71,4 %).

Lire aussi Changement climatique, inégalités et retraites : les recommandations d'un comité d'économistes à Emmanuel Macron

Dès lors, avant de reculer l'âge de la retraite, ne serait-il pas plus important de s'assurer que tout le monde a la possibilité et le souhait de travailler jusqu'à 62 ans ? Il faudrait éviter les plans sociaux qui font partir les seniors des entreprises, investir dans les conditions de travail et dans la formation des plus de 50 ans. Il faudrait aussi s'interroger sur le fait que les Français souhaitent partir le plus tôt possible. Les modes de gestion de la main-d'œuvre fondés sur le stress et la pression (le *lean management*) dégoûtent de nombreux salariés du travail. Ne faudrait-il pas d'abord augmenter la quantité et améliorer la qualité des emplois pour les seniors avant de vouloir forcer les Français à travailler plus longtemps ? La solution au problème du financement des retraites ne passe pas par une nouvelle réforme, mais par une augmentation du taux d'emploi des seniors. Permettre à tous de travailler dans les meilleures conditions jusqu'à l'âge de la retraite, c'est augmenter les rentrées de cotisations, éviter la précarité en fin de carrière et enrayer la baisse des pensions.

Bruno Palier est directeur de recherches du CNRS à Sciences Po, auteur de « Réformer les retraites » (Presses de Sciences Po, 172 pages, 14 €).

Réforme des retraites, le retour

En évoquant le report de l'âge minimum de départ en retraite, le gouvernement a rouvert le dossier polémique mis de côté pendant la pandémie. Sans que le débat ne soit tranché.

- « Nous plaçons pour l'adaptation du système de retraite à l'augmentation de l'espérance de vie », par Olivier Blanchard, professeur émérite au Massachusetts Institute of Technology et chercheur au Peterson Institute for International Economics, et Jean Tirole, Prix Nobel d'économie 2014, président honoraire de l'Ecole d'économie de Toulouse et membre fondateur de l'Institut d'études avancées de Toulouse
- « Ce serait une pure folie de repousser l'âge de la retraite pour les travailleurs de "la deuxième ligne" », par François Desriaux, rédacteur en chef du magazine mutualiste « Santé & Travail »
- « La solution au problème du financement des retraites passe par une augmentation du taux d'emploi des seniors », par Bruno Palier, directeur de recherches du CNRS à Sciences Po

« La réflexion sur les retraites devrait plutôt s'orienter vers les moyens d'améliorer les salaires »

 [lemonde.fr/idees/article/2021/06/25/la-reflexion-sur-les-retraites-devrait-plutot-s-orienter-vers-les-moyens-d-ameliorer-les-salaires_6085685_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/06/25/la-reflexion-sur-les-retraites-devrait-plutot-s-orienter-vers-les-moyens-d-ameliorer-les-salaires_6085685_3232.html)

Christiane Marty

Tribune. Reculer l'âge de départ à 64 ans ou accélérer l'allongement de la durée de cotisation ne feraient qu'aggraver encore la dégradation inquiétante de notre système de retraites. Le rapport annuel du ministère du travail révèle en effet une évolution très préoccupante du montant des pensions : la pension brute de droit direct de l'ensemble des retraités a diminué de 1,1 % en euros constants en 2019 par rapport à 2018.

Jusqu'en 2017, elle progressait par le jeu normal du renouvellement de la population : les générations âgées qui décèdent et qui avaient de plus faibles pensions laissent la place à de nouvelles générations ayant bénéficié en moyenne de meilleures carrières, et donc de meilleures pensions ; c'est « l'effet de noria ».

Lire l'entretien : Raymond Soubie : « Reculer l'âge de départ à la retraite est plus une réforme de début de quinquennat que de fin »

Mais ce mécanisme est devenu insuffisant. Les pensions brutes des retraités ont d'abord baissé du fait d'une revalorisation désindexée de l'inflation : leur pouvoir d'achat a ainsi diminué de 1 % en 2019. Mais ce qui est inédit, c'est que la pension brute moyenne des personnes ayant liquidé leur retraite en 2019 est devenue inférieure à la pension moyenne de l'ensemble des retraités (1401 € contre 1 430 €) ! La pension moyenne des personnes nouvellement retraitées diminuait année après année depuis trois ans. Mais en 2019, elle est passée sous le niveau de l'ensemble des retraités. Un cap symbolique est franchi, qui acte la fin d'une évolution positive assurant jusqu'alors à chaque génération une meilleure pension que celle de la précédente.

Lire aussi La réforme des retraites, une équation insoluble pour le gouvernement

L'autre évolution notable est l'aggravation de l'inégalité hommes femmes. La pension moyenne de droit direct des femmes est, en général, inférieure de 40 % à celle des hommes (28 % si on intègre la réversion). Mais du fait des meilleures qualifications acquises par les femmes au fil du temps, leur pension augmentait et l'écart avec les hommes se résorbait lentement. Les réformes

n'ayant pas réussi à se constituer une carrière complète, n'obtenant donc qu'une pension amputée, s'accroît au fil des ans. Elle était de 39 % des hommes et 46 % des femmes pour la génération née en 1950.

Avec un niveau de chômage durablement élevé, augmenter la durée de cotisation ou reculer l'âge de départ pénaliserait un grand nombre de personnes. Par exemple, 58 % de la génération née en 1946 (54 % pour les femmes) étaient en activité au moment de liquider la retraite ; les autres étaient soit au chômage (pour près de la moitié), soit en maladie, en inactivité ou en préretraite. Reculer l'âge de la retraite signifierait pour toutes ces personnes la prolongation d'une situation précaire, avec des revenus faibles, voire nuls... Cela reviendrait tout simplement à remplacer les pensions de retraite par des allocations-chômage ou des minima sociaux versés par d'autres caisses de sécurité sociale !

Lire le décryptage : Le déficit du système des retraites s'est creusé « très massivement » en 2020

La part des retraités dans la population va augmenter dans les prochaines années. Refuser d'accompagner cette évolution par une augmentation de la part de la richesse produite qui leur est attribuée revient à décider de paupériser les retraités actuels et futurs. Cela a déjà commencé, et ce n'est pas acceptable. Le déficit du système de retraite (13 milliards d'euros en 2020, selon le dernier rapport du COR) est dû au refus obstiné, depuis des années, d'en accroître les ressources. Le Medef, notamment, refuse d'envisager une augmentation des cotisations, car elle impliquerait une augmentation de la part patronale. Pourtant, il existe des marges de manœuvre : le montant des cotisations versées librement auprès des assurances privées représentent, en 2019, près de 14 milliards d'euros.

La réflexion sur les retraites devrait plutôt s'orienter vers les moyens d'améliorer les salaires et la situation de l'emploi – de nombreux besoins sociaux et environnementaux ne sont pas satisfaits –, d'assurer un rattrapage des salaires des femmes et un meilleur partage des richesses produites, toutes pistes qui amélioreraient le financement des retraites.

Christiane Marty est membre de la Fondation Copernic et du conseil scientifique d'Attac, coautrice de « Retraites, l'alternative cachée » (Syllepse, 2013)

Christiane Marty(Economiste)

Contribuer

- Favoris
- Partage

Édition du jour

Daté du lundi 28 juin

« Ce serait une pure folie de repousser l'âge de la retraite pour les travailleurs de “la deuxième ligne” »

 [lemonde.fr/idees/article/2021/06/25/ce-serait-une-pure-folie-de-repousser-l-age-de-la-retraite-pour-les-travailleurs-de-la-deuxieme-ligne_6085686_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/06/25/ce-serait-une-pure-folie-de-repousser-l-age-de-la-retraite-pour-les-travailleurs-de-la-deuxieme-ligne_6085686_3232.html)

François Desriaux

Tribune. On appelle cela une injonction paradoxale. D'un côté, le gouvernement envisage très sérieusement un recul de l'âge légal de départ en retraite de 62 à 63 ou 64 ans. De l'autre, le ministère du travail a rendu publics les résultats de l'enquête menée par sa direction des études statistiques (Dares) avec le centre d'études de l'emploi et du travail (CEET) sur les métiers dits « de la deuxième ligne » (« Quelles sont les conditions de travail des métiers de la “deuxième ligne” de la crise Covid ? », *Dares Analyses* n° 23, mai 2021). Et ce n'est pas brillant. Ces 4,6 millions de salariés peuvent légitimement se demander comment ils pourront tenir jusqu'à la retraite si les pouvoirs publics la repoussent encore, alors qu'au fil de leur avance en âge ils rencontrent de plus en plus de problèmes de santé chroniques qui rendent difficilement supportables certaines contraintes de travail.

Lire aussi Retraites : la piste du recul de l'âge légal étudiée par le gouvernement

Comme les soignants, les caissières, les chauffeurs-livreurs, les agents de sécurité, les ouvriers du bâtiment ou de l'agroalimentaire, les personnels des établissements sanitaires et sociaux et des services d'aide à domicile, les employés des métiers de bouche, les agriculteurs ont été applaudis à 20 heures au début de la crise sanitaire. L'ensemble de nos concitoyens a pu mesurer combien leur rôle était essentiel pour maintenir le pays à flot. Pourtant, ils sont nettement moins bien rémunérés que les autres salariés – la part des bas salaires est 1,5 fois plus élevée dans ces métiers que dans l'ensemble du secteur privé. Il y a là une première injustice à corriger rapidement.

Mais il devrait obligatoirement s'y ajouter des mesures d'amélioration des conditions de travail. L'enquête Dares-CEET a pointé des contraintes professionnelles qui, à moyen terme, peuvent générer des maladies chroniques se traduisant par de sérieuses difficultés de maintien dans l'emploi. Ces salariés de deuxième ligne sont exposés à davantage de contraintes physiques et à des risques plus lourds que l'ensemble des salariés du privé. 61 % d'entre eux sont exposés à des contraintes physiques – rester longtemps debout, dans une posture pénible, porter ou déplacer des charges lourdes – contre 36 % en moyenne. Or, on sait que ces contraintes vont entraîner des pathologies ost

retraite, qui vont sérieusement handicaper la vie après celle-ci. Enfin, ces populations sont également davantage victimes d'accidents du travail : deux fois plus que la moyenne dans le privé, avec les séquelles que l'on sait.

Lire le récit : Emmanuel Macron veut profiter de l'amélioration de la situation sanitaire pour relancer la « modernisation » du pays

La majorité présidentielle, avec le soutien du gouvernement, a fait voter une loi pour améliorer la prévention de la santé au travail, examinée actuellement par le Sénat. Ce texte reprend l'accord national interprofessionnel signé entre les partenaires sociaux en décembre 2020. Les objectifs affichés dans l'exposé des motifs sont louables, mais au regard des mauvais chiffres de l'étude Dares-CEET, on mesure bien qu'elle sera notoirement incapable de renverser la tendance pour ces millions de salariés de la deuxième ligne, mais aussi pour les personnels soignants et pour des agents de nombreux secteurs des trois fonctions publiques.

Lire le décryptage : Le déficit du système des retraites s'est creusé « très massivement » en 2020

C'est d'ailleurs le sentiment des professionnels de la santé au travail, confrontés tous les jours aux conséquences de ces mauvaises conditions de travail, à l'usure professionnelle qu'elles entraînent et à l'impossibilité de maintenir les salariés touchés en emploi. Trop peu d'entreprises et de services publics agissent en prévention primaire pour éviter que leurs salariés ou agents ne ruinent leur santé. Trop peu d'entreprises ou de services publics acceptent d'adapter les conditions de travail aux capacités restreintes de leurs personnels lorsque ceux-ci rencontrent des difficultés de santé.

Prendre en compte la pénibilité

Selon un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales, entre 1 et 2 millions de salariés risquent de perdre leur emploi à court et moyen terme à cause d'un problème de santé (« La prévention de la désinsertion professionnelle des salariés malades ou handicapés », Pierre Aballea et Marie-Ange du Mesnil du Buisson, décembre 2017). Les pathologies ostéo-articulaires et les troubles mentaux et du comportement représentent 75 % des pathologies à l'origine des avis d'inaptitude, dont un tiers est d'origine professionnelle.

Dans ces conditions, ce serait une pure folie de repousser l'âge de la retraite pour ces catégories de salariés, qui ont souvent commencé tôt leur vie active, qui ont connu les conditions de travail les plus dures et qui ont l'espérance de vie en bonne santé la plus courte. Alors qu'un salarié sur deux qui liquide ses droits à la retraite n'est déjà plus en emploi, souvent à cause de problèmes de santé ou de conditions de travail trop sélectives, il est indispensable de régler au préalable les questions de soutenabilité du travail.

Lire aussi Changement climatique, inégalités et retraites : les recommandations d'un comité d'économistes à Emmanuel Macron

Un vaste plan d'amélioration des conditions de travail dans les branches professionnelles des salariés de deuxième ligne devrait être lancé rapidement. A l'image des pays nordiques, qui ont notablement amélioré leur taux d'emploi des seniors, nous devons nous aussi faire de la soutenabilité du travail un axe majeur de notre politique de l'emploi, y compris en y injectant de l'argent public pour aider les entreprises. Il faut également remettre en chantier un dispositif de prise en compte de la pénibilité du travail passé pour les salariés déjà usés qui approchent de l'âge de la retraite, dispositif que le gouvernement avait malheureusement sabordé en 2017. Mais ce n'est plus une option s'il faut travailler plus longtemps !

François Desriaux est rédacteur en chef du magazine mutualiste « Santé & Travail ».

Réforme des retraites, le retour

En évoquant le report de l'âge minimum de départ en retraite, le gouvernement a rouvert le dossier polémique mis de côté pendant la pandémie. Sans que le débat ne soit tranché.

- « Nous plaçons pour l'adaptation du système de retraite à l'augmentation de l'espérance de vie », par Olivier Blanchard, professeur émérite au Massachusetts Institute of Technology et chercheur au Peterson Institute for International Economics, et Jean Tirole, Prix Nobel d'économie 2014, président honoraire de l'Ecole d'économie de Toulouse et membre fondateur de l'Institut d'études avancées de Toulouse
- « Ce serait une pure folie de repousser l'âge de la retraite pour les travailleurs de "la deuxième ligne" », par François Desriaux, rédacteur en chef du magazine mutualiste « Santé & Travail »
- « La solution au problème du financement des retraites passe par une augmentation du taux d'emploi des seniors », par Bruno Palier, directeur de recherches du CNRS à Sciences Po
- « La réflexion sur les retraites devrait plutôt s'orienter vers les moyens d'améliorer les salaires », par Christiane Marty, membre de la Fondation Copernic et du conseil scientifique d'Attac

François Desriaux (Journaliste spécialisé)

Contribuer

- Favoris
- Partage

Édition du jour

Daté du lundi 28 juin